



ECOLE DES MANAGERS
DES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION

Janvier - Juin 2018

Version 051217

**BULLETIN
D'INSCRIPTION
(1 par participant)**

à renvoyer scanné à info@emec.be

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de formation

Nom de l'entreprise:	
Catégorie :	<input type="checkbox"/> Entreprise de construction <input type="checkbox"/> Bureau d'étude <input type="checkbox"/> Bureau d'architecture <input type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Adresse:	
Code postal - Localité:	
N° unique ou N° de TVA:	
Si vous souhaitez obtenir la ristourne accordée aux affiliés à la Confédération Construction, veuillez indiquer (lisiblement - en caractères imprimés) :	
votre n° d'affiliation : (fera l'objet d'1 vérification)	
Votre n° de compte bancaire :	
Téléphone:	Fax:
E-mail:	
Responsable : (nom, prénom, fonction)	
Personne à inscrire:	M/Mme/Mlle : (nom, prénom)
Statut: <input type="checkbox"/> indépendant <input type="checkbox"/> employé <input type="checkbox"/> ouvrier	
Rappel : GRATUITE pour employés CP 200 et leurs employeurs si plan de formation enregistré avt le 31/03/2018—inscription directe auprès du CEFORA (www.cefora.be ou mail à : mary.dombret@upskill.be)	
Fonction:	
Tél. direct :	
E-mail direct :	
N° de registre national:	

L'entreprise nommée ci-dessus inscrit le travailleur nommé ci-dessus à la/aux formation(s) cochée(s) ci-contre et s'engage à régler à EMEC le montant de ces formations :

O par **virement bancaire** au numéro de compte **IBAN BE30 3101 5648 2611**
O au moyen de **chèques formation de la Région wallonne (sous réserve que la formation bénéficie de l'agrément chèque formation).**

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'EMEC (voir verso) et les accepter.

Date, signature de la personne responsable et cachet de l'entreprise:

Formations - 1er semestre 2018	Lieu	Cocher la case	PRIX (hors ristourne)
ORGANISEZ ET GÉREZ VOS CHANTIERS DE A à Z (42H) (20-27 FÉVRIER ET 6-13-20-27 MARS, DE 9H00 À 16H30)	Libramont	<input type="checkbox"/>	1050 €
ETABLIR DES DEVIS JUSTES ET RENTABLES (42H) (22 FÉVRIER ET 1-8-15-22-29 MARS, DE 9H00 À 16H30)	Charleroi	<input type="checkbox"/>	1050 €
LE B.A.-BA DE LA GESTION FINANCIÈRE POUR PME DE CONSTRUCTION (28H) (8-14-21 ET 28 MARS, DE 9H00 À 16H30)	Limal	<input type="checkbox"/>	700 €
SAVOIR PILOTER ET MOTIVER SON ÉQUIPE (28H) (13-14-29 MARS ET 19 AVRIL, DE 9H00 À 16H30)	Gembloux	<input type="checkbox"/>	700 €
RÉUSSIR SES NÉGOCIATIONS DANS LA CONSTRUCTION (21H) (24 ET 25 AVRIL ET 23 MAI, DE 9H00 À 16H30)	Charleroi	<input type="checkbox"/>	525 €
PARCOURS WEBMARKETING POUR LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION (42 H) MODULE 1 : MÉDIAS SOCIAUX, 8 ET 15 MARS, DE 9H00 À 16H30 MODULE 2 : SITE WEB ET ÉCRITURE WEB, 17 ET 24 AVRIL, DE 9H00 À 16H30 MODULE 3 : RÉFÉRENCIEMENT, 5 ET 12 JUIN, DE 9H00 À 16H30	Villers-le-Bouillet	<input type="checkbox"/>	1050 €
		<input type="checkbox"/>	350 €
		<input type="checkbox"/>	350 €
		<input type="checkbox"/>	350 €
RANGEZ EFFICACEMENT AVEC LA MÉTHODE DES 5 S (7H) (17 JANVIER, DE 9H00 À 16H30)	Liège	<input type="checkbox"/>	175 €
A LA DECOUVERTE DU BIM (8H) (26 AVRIL, DE 9H00 À 17H30)	Charleroi	<input type="checkbox"/>	280 €

CEFORA La plupart de nos formations sont finançables par les chèques-formation (<http://soeasy.sodexo.be>) et agréées par **CONSTRUCTIV-FFC** (ouvriers CP 124), **FORMELEC** (ouvriers SCP 149.01) et **CEFORA** (**gratuité pour employés CP 200 et les employeurs si plan de formation enregistré avant le 31/03/2018**).

fwb-ffc **formation agréée** **prime formelec** Certaines formations bénéficient de l'agrégation par **L'ORDRE DES ARCHITECTES**.

d1.ig **Un rapide contact avec EMEC (info@emec.be - tél : 04/247 68 95) vous permettra de vérifier les aides disponibles et leur impact sur le coût final de nos formations !**

Inscription à la newsletter EMEC (1 à 2 fois par mois)

Adresse mail :

Je m'inscris à la newsletter d'EMEC pour être informé de ses formations et actualités

Par quel biais avez-vous eu connaissance des formations EMEC ?

Dépliant **EMEC** **CCW**

Site internet **EMEC** **Centre de formation IFAPME**. Lequel :

Newsletter d'**EMEC** **Group S**

Réseaux sociaux d'**EMEC**

Autre (précisez) :

CONDITIONS GENERALES

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales règlent l'ensemble des relations contractuelles entre l'EMEC et ses clients, sauf dérogation expresse et écrite.

Le cycle long en management fait l'objet de conditions générales spécifiques, mentionnées dans la convention d'inscription.

Par le seul fait de sa commande via le bulletin d'inscription, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales, renonçant aux conditions générales et particulières mentionnées dans ses propres bons de commande, dans ses lettres ou sur ses documents commerciaux.

2. MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Les formations proposées par l'EMEC ne sont accessibles qu'après **envoi du bulletin d'inscription, dûment complété et signé, par le client**. Par là-même, le client déclare qu'il a lu et accepte les conditions générales de l'EMEC.

Cette inscription fera l'objet d'une **confirmation de l'EMEC** par courrier électronique.

Dès son inscription, le client s'engage définitivement et irrévocablement envers l'EMEC à payer la totalité des droits d'inscription, sous réserve de l'annulation de l'inscription conformément aux modalités décrites ci-après.

Tout client dispose du **droit de renoncer à son inscription**, sans indication de motif, **à condition qu'il le notifie par écrit** à l'EMEC, **au moins 5 jours ouvrables avant la date de début de la formation**, soit par lettre (date de la poste faisant foi), soit par e-mail (date d'envoi faisant foi).

Pour toute notification intervenant moins de 5 jours ouvrables avant la formation et donc postérieure à l'envoi de la confirmation de formation par l'EMEC, ou en cas d'absence totale de notification ou d'abandon en cours de formation (pour quelque motif que ce soit), le client demeure tenu au paiement de la totalité des droits d'inscription, sauf avis contraire de l'EMEC.

3. ANNULATION DU FAIT DE L'EMEC

L'EMEC se réserve le droit d'apporter au programme toute modification qui s'avère nécessaire ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

En cas d'annulation par l'EMEC, celle-ci interviendra au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de début de la formation. Dans ce cas de figure, EMEC conviendra avec les personnes inscrites, soit du report de l'inscription à une date ultérieure, soit du remboursement de la totalité des droits d'inscription qui auraient déjà été payés.

4. FACTURATION ET PAIEMENT

Toutes les factures sont émises à l'issue des formations, sauf demande expresse du client.

Les attestations éventuelles relatives à la formation (produites à la demande) ne seront délivrées qu'après réception de l'intégralité du paiement.

Le paiement des factures peut se faire de deux façons :

1. **par virement bancaire au numéro de compte bancaire IBAN BE30 3101 5648 2611, dans le respect du délai de paiement indiqué sur la facture.**
2. **par chèques formation de la Wallonie pour les formations agréées par le dispositif :**
 - *Le paiement au moyen de "chèques-formation" doit être spécifié dans le bulletin d'inscription. A défaut, ce moyen de paiement ne pourra être utilisé.*
 - *Le client commandera le nombre de chèques formation spécifié par EMEC, lors de la confirmation de formation adressée par mail. Le client doit vérifier que la date de validité des chèques excède celle de la date de fin de la formation.*
 - *Le client remettra à EMEC les codes d'utilisation et le numéro d'autorisation, à l'échéance demandée par EMEC et au plus tard, le premier jour de la formation.*
 - *En fin de formation, EMEC activera le nombre de chèques formation correspondant au nombre d'heures de présence effective au cours (1 chèque par heure de présence effective) et enverra au client la facture. Celle-ci sera acquittée si le nombre de chèques activés suffit à couvrir le montant de la facture. Dans le cas contraire, le solde sera à verser par virement bancaire au n° de compte bancaire IBAN BE30 3101 5648 2611.*

5. RISTOURNE

Les ristournes éventuellement accordées par EMEC aux entreprises affiliées à la Confédération Construction (Wallonne) n'interviendront que si cette affiliation est renseignée sur le bulletin d'inscription et confirmée par la CCW.

Le versement de ces ristournes éventuelles sera effectué au terme de la formation et, à la condition expresse, que le client ait réglé le montant global de la facture.

6. NON-PAIEMENT D'UNE FACTURE

Toute facture restant impayée à son échéance, et après les rappels d'usage, pourra faire l'objet d'une **procédure de recouvrement de créance**.

Le montant restant dû sera majoré d'**intérêts de retard au taux légal (8%)**, en application de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (M.B. 07/08/2002).

Le débiteur sera en outre tenu au **paiement de tous les frais d'encaissement, tant judiciaires qu'extrajudiciaires**, auxquels donnera lieu le recouvrement de la facture impayée.

7. PARTICIPATION AUX COURS

Les locaux et le matériel mis à disposition des participants dans le cadre des formations doivent être utilisés " en bon père de famille". Toute dégradation sera portée en compte de la personne négligente.

L'EMEC se réserve le droit d'interdire l'accès à un cours à un participant dont le comportement empêcherait les autres membres du groupe de suivre le cours de manière normale. Toute exclusion pour raison disciplinaire se fera sans remboursement ni indemnité.

8. RESPONSABILITE DE L'EMEC

EMEC met tout en œuvre pour proposer des formations de qualité. Sa responsabilité ne peut toutefois être mise en cause, sauf faute lourde ou intentionnelle de sa part, ni dans le cas où certains enseignements se révéleraient obsolètes, imprécis, inexacts ou incomplets, ni en raison de l'interprétation ou de l'utilisation que l'utilisateur pourrait faire de ceux-ci.

9. RESPECT DE LA VIE PRIVEE

L'EMEC s'engage au respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

10. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes conditions priment les conditions générales du client. Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou du contrat y relatif, les parties s'efforceront de résoudre ce différend à l'amiable.

A défaut d'un tel accord amiable, le litige relève de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux belges de l'arrondissement de Liège (Belgique), sous réserve du droit de l'EMEC de porter le litige devant les tribunaux du siège ou du domicile du client.